

**CALCUL DU TAUX D'INFLATION REPRÉSENTANT LA
HAUSSE TARIFAIRE AU 1^{ER} AVRIL 2021**

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	5
2. CALCUL DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2021	5

1. CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2020-176 (paragraphe 28), la Régie demande au Distributeur de
2 déposer les sources primaires de données, ainsi que les calculs menant au taux de
3 1,3% représentant la hausse des tarifs d'électricité applicable au 1^{er} avril 2021,
4 correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation au Québec entre
5 le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2020, exclusion faite des boissons
6 alcoolisées, des produits du tabac et du cannabis récréatif.

7
8 Le Distributeur souligne que le calcul du taux de 1,3 % applicable au 1^{er} avril 2021 a
9 été réalisé conformément aux dispositions énoncées à l'article 22.0.1.1 de la *Loi sur*
10 *Hydro-Québec*.

2. CALCUL DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2021

11 Le Distributeur calcule la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le
12 Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées, les produits
13 du tabac et le cannabis récréatif, en utilisant les données publiées par Statistiques
14 Canada portant sur l'indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.

15
16 Ainsi, à partir du tableau 18-10-0004-01 (anciennement CANSIM 326-0020)¹, le
17 Distributeur recense les indices des prix à la consommation mensuels, calculés pour
18 le Québec, de l'ensemble de produits excluant les boissons alcoolisées, les produits
19 du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif.

20
21 Par la suite, le Distributeur calcule des indices moyens pour les périodes d'Octobre
22 2018 à Septembre 2019 et d'Octobre 2019 à Septembre 2020. Ces indices moyens
23 correspondent à la moyenne des indices mensuels de chaque période considérée;
24 soit **129,7** pour la période Octobre 2018-Septembre 2019 et **131,4** pour la période
25 Octobre 2019-Septembre 2020.

26
27 Puis à partir de ces deux indices, le Distributeur calcule la variation annuelle de l'indice
28 moyen d'ensemble, soit le ratio de l'indice moyen de la période Octobre 2019 à
29 Septembre 2020 par l'indice moyen de la période Octobre 2018 à Septembre 2019. La
30 variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble obtenue est de **1,3 %**.

31
32 Le Distributeur présente au tableau ci-dessous les données utilisées pour le calcul de
33 la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble applicable au 1^{er} avril 2021.

¹ Statistiques Canada, Tableau 18-10-0004-01, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401>

**TABLEAU 1 :
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION QUÉBEC²**

Période	Indice mensuel	Indice moyen annuel	Variation de l'indice moyen d'ensemble
oct-2018	128,2		
nov-2018	127,7		
déc-2018	127,8		
janv-2019	128		
févr-2019	129,1		
mars-2019	129,9	129,7	1,3%
avr-2019	130,4		
mai-2019	131,3		
juin-2019	130,8		
juil-2019	131,5		
août-2019	131,2		
sept-2019	131		
oct-2019	131,3	131,4	
nov-2019	131,3		
déc-2019	131,2		
janv-2020	131,5		
févr-2020	132,1		
mars-2020	131,3		
avr-2020	130,5		
mai-2020	130,7		
juin-2020	131,7		
juil-2020	131,8		
août-2020	131,8		
sept-2020	131,3		

Source: [Tableau 18-10-0004-01](#)

² Ensemble excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif.